

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2024 / Délibération N°20241216_02

Date de la convocation 10/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le 16/12/2024
À **18 heures 00**, le Conseil Municipal de
cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Philippe BRUN.

Présents : 7

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

| | | | |
|---------------|--------------------|---------------|----------------|
| X | Philippe BRUN | X | Yves SANIAL |
| X | Alice MALARTRE | Absent excusé | Thierry MICHEL |
| Absent excusé | Michel RIBES | X | Alain ROMÉAS |
| X | Laurence EXBRAYAT | X | Jeanne PRADIER |
| | Alexandre MALARTRE | X | Michel LEYDIER |
| | Odette GAILHOT | | |

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Délibération portant attribution d'une subvention pour le voyage scolaire des enfants de l'école des Estables

Le Maire RAPPELLE au conseil municipal qu'il avait été décidé d'attribuer une subvention pour les enfants de l'école des Estables qui partent en voyage scolaire au cours de l'année scolaire 2024/2025.

Cette année le voyage aura lieu à Paris.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

De verser la somme de 150,00 € pour chaque enfant de l'école des Estables participant au voyage scolaire au cours de l'année scolaire 2024/2025.



Philippe BRUN, Maire des Estables